



**DELIBERATION N° 23/206 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL (2)
ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ENTREPRISE OLIVESI CORSE
CONTINU**

**CHÌ APPROVA U PATTU TRANSAZZIUNALE (2) TRÀ A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA È L'IMPRESA OLIVESI CORSE CONTINU**

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre, la Commission Permanente, convoquée le 11 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Jean BIANCUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Véronique ARRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/134 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021 portant sur le fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- APRES** avoir accepté à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés, (15 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte »),

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le protocole transactionnel avec l'entreprise SARL OLIVESI CORSE CONTINU annexé à la présente délibération,

et **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à le signer.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à passer tous actes nécessaires à l'exécution du protocole sus-cité.

ARTICLE 3 :

Les crédits nécessaires au paiement de ce protocole, d'un montant de 9 865,60 € seront imputés sur le programme 6112, opération 6112Q002 (frais de fonctionnement du groupe UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE), du budget 2023 de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 19 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PATTU TRANSAZZIUNALE (2) TRÀ A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA È L'IMPRESA OLIVESI CORSE CONTINU**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL (2) ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ENTREPRISE OLIVESI
CORSE CONTINU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Afin d'assurer l'exercice du mandat dont ils sont investis, les élus de la Collectivité de Corse et les groupes dont ils sont membres bénéficient de moyens humains et matériels.

Dans les conditions définies par la délibération n° 21/134 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021, la Collectivité de Corse prend notamment en charge les frais de documentation, de courrier et de petit matériel de bureau de ces groupes d'élus.

Pour ce faire, le groupe d'élus doit obligatoirement passer « commande » auprès de la Collectivité de Corse, laquelle examine la demande et organise l'achat dans le respect des règles de la commande publique.

Le groupe d'élus **UN SOFFIU NOVU** a commandé des cartes de vœux auprès de la SARL OLIVESI CORSE CONTINU. Ces commandes représentent un montant total de 8 535 € HT, soit 10 242 € TTC et ont fait l'objet de plusieurs factures (*Annexe n° 1*).

N° FACTURE	MONTANT	MONTANT HT	DATE
202110.006	660 €	550 €	01/10/2021
202110.007	390 €	325 €	01/10/2021
202110.036	300 €	250 €	11/10/2021
202110.037	90 €	75 €	11/10/2021
202111.058	90 €	75 €	19/11/2021
202111.059	132 €	110 €	19/11/2021
202111.060	396 €	330 €	19/11/2021
202112.108	2 016 €	1 680 €	21/12/2021
202112.109	540 €	450 €	21/12/2021
202112.110	540 €	450 €	21/12/2021
202112.111	90 €	75 €	21/12/2021
202112.115	828 €	690 €	22/12/2021
202202.039	132 €	110 €	14/02/2022
202208.045	132 €	110 €	30/08/2022
202212.084	828 €	690 €	22/12/2022
202212.085	408 €	340 €	22/12/2022
202301.021	2 016 €	1 680 €	05/01/2023
202301.053	540 €	450 €	16/01/2023
202301.054	114 €	95 €	16/01/2023
TOTAL	10 242 €	8 535 €	

Ces commandes ont cependant été passées directement par le groupe d'élus sans en avoir préalablement avisé les services de la Collectivité de Corse.

Les factures précitées ne peuvent donc pas être réglées par la Collectivité de Corse dans le cadre de la délibération n° 21/134 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2021 précitée.

Toutefois, les prestations facturées par la SARL ont bien été réalisées.

En application des principes dégagés par la jurisprudence et repris dans le code général des collectivités territoriales, la SARL a droit au paiement des seules dépenses utiles, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire.

En l'occurrence, il s'agit des dépenses qui ont été directement engagées par la SARL pour la réalisation des prestations.

À la suite d'échanges entre les Parties, ces dernières se sont entendues sur les engagements ci-après détaillés.

Tel est l'objet du présent protocole (ci-après le « *Protocole* »).

La Collectivité de Corse, sans aucune reconnaissance de responsabilité mais pour mettre fin au litige qui oppose les Parties au sujet du règlement des factures, accepte de prendre en charge les sommes suivantes :

- 6 828 € HT, soit 8 193,60 € TTC, au titre des dépenses exposées par la SARL et qui lui ont été utiles. Cette somme est justifiée par la production en annexe au présent Protocole des factures (*Annexe n° 1*) et au regard des marges bénéficiaires de ce type d'entreprise.
- 1 000 € à titre d'indemnité réparant le préjudice subi par la SARL sur le fondement de la responsabilité quasi-délictuelle,

soit un total de 9 193,60 €.

En contrepartie de l'acceptation du versement de cette somme, la SARL OLIVESI CORSE CONTINU renonce à toute autre demande de toutes natures et à toute procédure contentieuse.

Les crédits nécessaires au paiement de ce protocole, d'un montant de 9 193,60 €, seront imputés sur le programme 6112, opération 6112Q002 (frais de fonctionnement du groupe UN SOFFIU NOVU), du budget 2023 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'approbation de ce protocole d'accord tel que figurant en annexe, et autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à le signer, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La Collectivité de Corse, dont le siège est situé 22, Cours Grandval, 20000 Ajaccio, représentée par son président dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « *la Collectivité* » ou la « *la CDC* »

D'une part,

ET

La SARL OLIVESI CORSE CONTINU société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIREN 504355504, dont le siège est situé 40 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « *La SARL* »,

D'autre part,

Ensemble, ci-après dénommées individuellement la « *Partie* » et collectivement les « *Parties* ».

50

PREAMBULE

1. Afin d'assurer l'exercice du mandat dont ils sont investis, les élus de la Collectivité de Corse et les groupes dont ils sont membres bénéficient de moyens humains et matériels.

Dans les conditions définies par la délibération n°21/134 AC du 23 juillet 2021 de l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse prend notamment en charge les frais de documentation, de courrier et de petit matériel de bureau de ces groupes d'élus.

Pour ce faire, le groupe d'élus doit obligatoirement passer « commande » auprès de la Collectivité de Corse, laquelle examine la demande et organise l'achat dans le respect des règles de la commande publique.

2. Le groupe d'élus **UN SOFFIU NOVU** a commandé des cartes de vœux auprès de la **SARL OLIVESI CORSE CONTINU**. Ces commandes représentent un montant total de 8 535 € HT, soit 10 242 € TTC et ont fait l'objet de plusieurs factures (*Annexe n°1*).

Ces commandes ont cependant été passées directement par le groupe d'élus sans en avoir préalablement avisé les services de la Collectivité de Corse.

Les factures précitées ne peuvent donc pas être réglées par la Collectivité de Corse dans le cadre de la délibération n°21/134 AC du 23 juillet 2021 précitée.

3. Toutefois, les prestations facturées par la SARL ont bien été réalisées.

En application des principes dégagés par la jurisprudence et repris dans le code général des collectivités territoriales, la SARL a droit au paiement des seules dépenses utiles, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire.

En l'occurrence, il s'agit des dépenses qui ont été directement engagées par la SARL pour la réalisation des prestations.

4. A la suite d'échanges entre les Parties, ces dernières se sont entendues sur les engagements ci-après détaillés.

Tel est l'objet du présent protocole (ci-après le « *Protocole* »).

SO

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU PROTOCOLE

Le Protocole a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les Parties acceptent de mettre fin amiablement et de manière définitive au litige qui les oppose, tel que décrit dans le préambule, ce qui est accepté par la Collectivité de Corse, d'une part, et par la SARL, d'autre part, selon les dispositions ci-après.

Le Protocole engage définitivement et irrévocablement ses signataires.

Le préambule fait partie intégrante du Protocole.

Chacune des Parties déclare exactes les mentions la concernant.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les Parties se sont mutuellement accordées, dans le cadre du présent Protocole transactionnel, les engagements réciproques suivants.

2.1 Engagements de la Collectivité de Corse

Par la signature des présentes, la Collectivité de Corse, sans aucune reconnaissance de responsabilité mais pour mettre fin au litige qui oppose les Parties au sujet du règlement des factures, accepte de prendre en charge les sommes suivantes :

- 6 828 € HT, soit 8 193,60 € TTC, au titre des dépenses exposées par la SARL et qui lui ont été utiles. Cette somme est justifiée par la production en annexe au présent Protocole des factures (*Annexe n°1*) et au regard des marges bénéficiaires de ce type d'entreprise.
- 1 000 € à titre d'indemnité réparant le préjudice subi par la SARL sur le fondement de la responsabilité quasi-délictuelle.

Soit un total de 9 193,60 €.

La Collectivité de Corse s'engage à verser ladite somme sur le compte bancaire (dont le RIB est fourni en *Annexe n°2*) dans un délai de 60 jours suivant la signature du présent Protocole par les Parties.

La Collectivité de Corse renonce définitivement à exercer toute réclamation, recours ou demande de quelque nature que ce soit devant toute juridiction pour le passé et pour l'avenir à raison des faits objets du présent Protocole et de tous les éléments de faits connus à ce jour ayant abouti au présent Protocole.

2.1 Engagements de la SARL OLIVESI CORSE CONTINU

La SARL accepte de recevoir la somme de 9 193,60 € à titre d'indemnisation.

La SARL reconnaît être définitivement désintéressée financièrement de la Collectivité de Corse pour toutes les dépenses et tous les coûts utiles exposés en lien avec les factures annexées au protocole.

La SARL reconnaît par le présent Protocole n'attendre aucune autre somme d'argent de la part de la Collectivité de Corse autre que la somme précitée et renonce irrémédiablement à chercher la responsabilité juridique ou financière de la Collectivité de Corse au titre d'autres préjudices qu'elle pourrait subir du fait du non-paiement des factures annexées au protocole

En contrepartie de la perception de la somme précitée, la SARL prend l'engagement irrévocable dès la signature du présent Protocole de renoncer à tout recours gracieux ou contentieux de quelque nature devant toute juridiction pour le passé et pour l'avenir à raison des faits objets du présent Protocole et de tous les éléments de faits connus à ce jour ayant abouti au présent Protocole.

ARTICLE 3 - QUALIFICATION DU PROTOCOLE

Le Protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil.

Le Protocole met un terme définitif à tout litige présent ou futur entre les Parties, dans le cadre des circonstances rappelées au Préambule.

ARTICLE 4 - DROIT APPLICABLE

Le Protocole est soumis à la loi française.

ARTICLE 5 - EXECUTION FORCEEE

En cas de défaillance de l'une des Parties, l'autre pourra demander l'exécution forcée du Protocole devant le tribunal compétent, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé

de réception restée infructueuse pendant 15 jours calendaires à compter de la date de réception par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 6 - DATE DE PRISE D'EFFET

Le Protocole prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Fait en 2 (deux) exemplaires originaux, un pour chacune des Parties.

POUR LA COLLECTIVITE DE CORSE

Nom : _____

Titre : _____

A : _____

Date : _____

Annexes

Annexe n°1 : Factures

Annexe n°2 : RIB de la SARL OLIVESI CORSE CONTINU

POUR la SARL OLIVESI CORSE CONTINU

Nom : OLIVESI Stéphanie

Titre : Gerante

A : AJACCIO

Date : 14/12/2023

**IMPRIMERIE
OLIVESI CORSE CONTINU**

40 cours Napoléon

20000 Ajaccio

Tél. 04 95 20 14 96

SARL au capital de 8.000 €

SIRET 504 355 504 00011 - APE 1812Z

50

LISTE DES FACTURES

N°FACTURE	MONTANT TTC	MONTANT HT	DATE
202110.006	660 €	550 €	01/10/2021
202110.007	390 €	325 €	01/10/2021
202110.036	300 €	250 €	11/10/2021
202110.037	90 €	75 €	11/10/2021
202111.058	90 €	75 €	19/11/2021
202111.059	132 €	110 €	19/11/2021
202111.060	396 €	330 €	19/11/2021
202112.108	2 016 €	1 680 €	21/12/2021
202112.109	540 €	450 €	21/12/2021
202112.110	540 €	450 €	21/12/2021
202112.111	90 €	75 €	21/12/2021
202112.115	828 €	690 €	22/12/2021
202202.039	132 €	110 €	14/02/2022
202208.045	132 €	110 €	30/08/2022
202212.084	828 €	690 €	22/12/2022
202212.085	408 €	340 €	22/12/2022
202301.021	2 016 €	1 680 €	05/01/2023
202301.053	540 €	450 €	16/01/2023
202301.054	114 €	95 €	16/01/2023
TOTAL	10 242 €	8 535 €	

50

**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

U Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse
25/01

FACTURE N°202301.054

N° Client : 90SOFF

Le 16 janvier 2023

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
150	Dossier N° 202301.0027 Devis N° 015918/00 1 Format fini : 5.00 x 9.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m ² Eléments fournis : fichiers numériques Impression recto : Quadri Poids théorique d'un exemplaire : 1.35 g. MM COGNETTI		95.00

Serge TOMI

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

continue le service
de la 16/01/2023
JM Mandelani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
95.00	20.00	19.00	114.00

Montant H.T. Total	95.00
Montant T.V.A. Total	19.00
Montant T.T.C. Total	114.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	114.00 €

Chèque à réception	
Echéance	23 janvier 2023
Montant €	114.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

U Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

W. [Signature]
25.01

Serg TOMI

Le 16 janvier 2023

Page 1

FACTURE N°202301.053

N° Client : 90SOFF

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
150	Dossier N° 202301.0026 Devis N° 015916/00 Réf : carte de vœux 2023 Mme Pedinielli Dépliant 4 pages Format fini : 14.80 x 21.00 cm Format ouvert : 29.60 x 21.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m² Éléments fournis : fichiers numériques Impression : Quadri recto/verso Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 18.65 g. + ENVELOPPE OLIN 120 GRS VIERGE		450.00

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

*Grâce à votre service
Bail le 16/01/2023
[Signature]*

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
450.00	20.00	90.00	540.00

Montant H.T. Total	450.00
Montant T.V.A. Total	90.00
Montant T.T.C. Total	540.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	540.00 €

Chèque à réception	
Echéance	23 janvier 2023
Montant €	540.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

U Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202301.021

N° Client : 90SOFF

Le 05 janvier 2023
Serge TOMI

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
1 500	<p>Dossier N° 202212.0076 Devis N° 015873/00 Réf : carte de vœux 2022 MR Lacombe Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 20.00 cm Format ouvert : 20.00 x 20.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Eléments fournis : fichiers numériques</p> <p>Façonnage : Rainage Livré à plat</p> <p>Poids théorique d'un exemplaire : 12.00 Gr</p> <p>+ enveloppe blanche 110 x 220 oli 120 grs</p> <p>conception et impression</p>		1 680.00

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

Handwritten notes and signature:
Serge TOMI
05/01/2023
J.M. Mandolani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
1 680.00	20.00	336.00	2 016.00

Montant H.T. Total	1 680.00
Montant T.V.A. Total	336.00
Montant T.T.C. Total	2 016.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	2 016.00 €

Chèque à réception	
Echéance	12 janvier 2023
Montant €	2 016.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse
25.12
Serge TOMI

FACTURE N°202212.085

N° Client : 90SOFF

Le 22 décembre 2022

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
50	Dossier N° 202212.0075 Devis N° 015872/00 Réf : carte de vœux 2023 Mme Duvall Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 21.00 cm Format ouvert : 20.00 x 21.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m ² Impression : Quadri recto/verso Éléments fournis : fichiers numériques Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 12.60 Gr * enveloppe 15 x 15 olin 120 grs		340.00

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél. 04 95 51 65 68
www.unsoffiuovu.corsica
contact@unsoffiuovu.corsica

certifié R sergice
fact R 30/12/23
M. Marchiani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
340.00	20.00	68.00	408.00

Montant H.T. Total	340.00
Montant T.V.A. Total	68.00
Montant T.T.C. Total	408.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	408.00 €

Chèque à réception	
Echéance	29 décembre 2022
Montant €	408.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Assemblée di Corsica
Assemblea di Corsica
Serge TOMI 25-12

FACTURE N°202212.084

N° Client : 90SOFF

Le 22 décembre 2022

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
300	Dossier N° 202212.0074 Devis N° 015871/00 Réf : carte de vœux 2023 Mr Cognetti Dépliant 4 pages Format fini : 15.00 x 15.00 cm Format ouvert : 30.00 x 15.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m ² Éléments fournis : fichiers numériques Impression : Quadri recto/verso Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 13.50 g. + enveloppe olin 120 grs 15 x 15		690.00

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

certifié par le service
le 30/11/2023
fm merablan

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
690.00	20.00	138.00	828.00

Montant H.T. Total	690.00
Montant T.V.A. Total	138.00
Montant T.T.C. Total	828.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	828.00 €

Chèque à réception	
Echéance	29 décembre 2022
Montant €	828.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01

Seigneur TOMI
Assemblée de Corse

FACTURE N°202110.006

N° Client : 90SOFF

Le 01 octobre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202109.0109 Devis N° 013736/00 5 cartes Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr		550.00

certifié le service fait le 20/10/2021

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

dm membrano

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
550.00	20.00	110.00	660.00

Montant H.T. Total	550.00
Montant T.V.A. Total	110.00
Montant T.T.C. Total	660.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	660.00 €

Chèque à réception	
Echéance	08 octobre 2021
Montant €	660.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Serge TOMI
25.12

FACTURE N°202110.007

N° Client : 90SOFF

Le 01 octobre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202109.0113 Devis N° 013745/00 5 cartes Format fini : 5.00 x 9.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 1.35 Gr		325.00

certifié le 20/12/2022

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

J.M. Mondolan

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
325.00	20.00	65.00	390.00

Montant H.T. Total	325.00
Montant T.V.A. Total	65.00
Montant T.T.C. Total	390.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	390.00 €

Chèque à réception	
Echéance	08 octobre 2021
Montant €	390.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX

Serge TOMI
Serge TOMI
Assemblée de Corsica
Assemblée de Corse

FACTURE N°202110.037

N° Client : 90SOFF

Le 11 octobre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202110.0004 Devis N° 013754/00 1carte Format fini : 5.00 x 9.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 1.35 Gr		75.00

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

Service le 20/12/2022
J.M. Mandiani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
75.00	20.00	15.00	90.00

Montant H.T. Total	75.00
Montant T.V.A. Total	15.00
Montant T.T.C. Total	90.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	90.00 €

Chèque à réception	
Echéance	18 octobre 2021
Montant €	90.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Serge TOMI
25.10.21
Assemblée de Corsica
Assemblée de Corse

FACTURE N°202110.036

N° Client : 90SOFF

Le 11 octobre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202110.0003 Devis N° 013753/00 2 cartes Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr		250.00

certifié le service fait le 20/12/2022

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
 à l'Assemblée de Corse
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 Bureaux 133 à 135
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO Cedex
 Tél: 04 95 51 65 36
 www.unsoffiunovu.corsica
 contact@unsoffiunovu.corsica

JM Mandelau

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
250.00	20.00	50.00	300.00

Montant H.T. Total	250.00
Montant T.V.A. Total	50.00
Montant T.T.C. Total	300.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	300.00 €

Chèque à réception	
Echéance	18 octobre 2021
Montant €	300.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Secrétaires Généraux de l'Assemblée di Corsica
Secrétaires Généraux de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202111.058

N° Client : 90SOFF

Le 19 novembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202111.0015 Devis N° 013945/00 1carte Format fini : 5.00 x 9.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 1.35 Gr Xavier Lacombe		75.00

certifié le service par le 21/12/2021
Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

Am mandalari

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
75.00	20.00	15.00	90.00

Montant H.T. Total	75.00
Montant T.V.A. Total	15.00
Montant T.T.C. Total	90.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	90.00 €

Chèque à réception

Echéance	26 novembre 2021
Montant €	90.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Serge TOMI
Président de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202111.059

N° Client : 90SOFF

Le 19 novembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202111.0016 Devis N° 013947/00 1 carte Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m ² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr Georges Mela		110.00

certifié le 20/11/2021
 Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
 à l'Assemblée de Corse
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 Bureaux 133 à 135
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO Cedex
 Tél: 04 95 51 65 36
 www.unsoffiunovu.corsica
 contact@unsoffiunovu.corsica

JM mandblan

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
110.00	20.00	22.00	132.00

Montant H.T. Total	110.00
Montant T.V.A. Total	22.00
Montant T.T.C. Total	132.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	132.00 €

Chèque à réception	
Echéance	26 novembre 2021
Montant €	132.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

WJ
Serge TOMI
Président de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202111.060

N° Client : 90SOFF

Le 19 novembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	<p>Dossier N° 202110.0108 Devis N° 013922/00 3 cartes Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques</p> <p>Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr</p> <p>Bozzi Cognetti Duval</p>		330.00

*certifié le service
par le 20/12/2021*

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 35
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

JM mandakani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
330.00	20.00	66.00	396.00

Montant H.T. Total	330.00
Montant T.V.A. Total	66.00
Montant T.T.C. Total	396.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	396.00 €

Chèque à réception

Echéance	26 novembre 2021
Montant €	396.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Serge TOMI
Président de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202112.108

N° Client : 90SOFF

Le 21 décembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
1 500	Dossier N° 202112.0067 Devis N° 014126/00 Réf : carte de vœux 2022 MR Lacombe Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 20.00 cm Format ouvert : 20.00 x 20.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m ² Impression : Quadri recto/verso Éléments fournis : fichiers numériques Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 12.00 Gr + enveloppe blanche 110 x 220 oli 120 grs conception et impression		1 680.00

*Carte de vœux
Préparé le 21/12/2021*
Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica
J.M. Morabian

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
1 680.00	20.00	336.00	2 016.00

Montant H.T. Total	1 680.00
Montant T.V.A. Total	336.00
Montant T.T.C. Total	2 016.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	2 016.00 €

Chèque à réception	
Echéance	28 décembre 2021
Montant €	2 016.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Assemblée de Corse
Serge TOMI 25.01

FACTURE N°202112.109

N° Client : 90SOFF

Le 21 décembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202112.0068 Devis N° 014127/00 Réf : carte de voeux 2022 Mme Duvall Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 21.00 cm Format ouvert : 20.00 x 21.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Éléments fournis : fichiers numériques Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 12.60 Gr * enveloppe 110 x 220 olin 120 grs		450.00

*certifié Po service
Date 20/12/2022*
 Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
 à l'Assemblée de Corse
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 Bureaux 133 à 135
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO Cedex
 Tél: 04 95 51 65 36
 www.unsoffiunovu.corsica
 contact@unsoffiunovu.corsica
JM marblan

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
450.00	20.00	90.00	540.00

Montant H.T. Total	450.00
Montant T.V.A. Total	90.00
Montant T.T.C. Total	540.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	540.00 €

Chèque à réception	
Echéance	28 décembre 2021
Montant €	540.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

FACTURE N°202112.110

N° Client : 90SOFF

Le 21 décembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202112.0069 Devis N° 014128/00 Réf : carte de vœux 2022 Mr Guidoni Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 21.00 cm Format ouvert : 20.00 x 21.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m ² Impression : Quadri recto/verso Éléments fournis : fichiers numériques Façonnage : Rainage Livré à plat Poids théorique d'un exemplaire : 12.60 Gr * enveloppe 110 x 220 olin 120 grs conception et impression		450.00

copie de la carte de vœux 2022
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica
M. Mariani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
450.00	20.00	90.00	540.00

Montant H.T. Total	450.00
Montant T.V.A. Total	90.00
Montant T.T.C. Total	540.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	540.00 €

Chèque à réception	
Echéance	28 décembre 2021
Montant €	540.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1
Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

Serge TOMI

Le 21 décembre 2021

Page 1

FACTURE N°202112.111

N° Client : 90SOFF

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202112.0078 Devis N° 014136/00 1carte Format fini : 5.00 x 9.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 1.35 Gr MR BICCHERAY		75.00

partie le service pour le 20/12/2022

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

JM Mandani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
75.00	20.00	15.00	90.00

Montant H.T. Total	75.00
Montant T.V.A. Total	15.00
Montant T.T.C. Total	90.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	90.00 €

Chèque à réception

Echéance	28 décembre 2021
Montant €	90.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Secretariu Generale d' l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

Serge TOMI

FACTURE N°202112.115

N° Client : 90SOFF

Le 22 décembre 2021

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
250	<p>Dossier N° 202112.0070 Devis N° 014129/00 Réf : carte de vœux 2022 Mr Cognetti Dépliant 4 pages Format fini : 10.00 x 21.00 cm Format ouvert : 20.00 x 21.00 cm Papier : Olin Regular extra blanc mat FSC mix credit 300 g/m² Impression : Quadri recto/verso Éléments fournis : fichiers numériques</p> <p>Façonnage : Rainage Livré à plat</p> <p>Poids théorique d'un exemplaire : 12.60 Gr</p> <p>* enveloppe 110 x 220 olin 120 grs conception et impression</p>		690.00

*certifié par le service
 bal te 20/12/2022*

*Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
 à l'Assemblée de Corse
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 Bureaux 133 à 135
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO Cedex
 Tel: 04 95 51 65 36
 www.unsoffiunovu.corsica
 contact@unsoffiunovu.corsica*

M. Marchiani

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
690.00	20.00	138.00	828.00

Montant H.T. Total	690.00
Montant T.V.A. Total	138.00
Montant T.T.C. Total	828.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	828.00 €

Chèque à réception	
Echéance	29 décembre 2021
Montant €	828.00



**UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE**

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Le Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202202.039

N° Client : 90SOFF

Le 14 février 2022 TOMI

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202112.0076 Devis N° 014134/00 1 carte Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m ² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr COGNETTI		110.00

*certifié le service
le 20/12/2022*

Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
à l'Assemblée de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Bureaux 133 à 135
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex
Tél: 04 95 51 65 36
www.unsoffiunovu.corsica
contact@unsoffiunovu.corsica

DM Mandlami

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
110.00	20.00	22.00	132.00

Montant H.T. Total	110.00
Montant T.V.A. Total	22.00
Montant T.T.C. Total	132.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	132.00 €

Chèque à réception	
Echéance	21 février 2022
Montant €	132.00



UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE

POUR LA CORSE

Hôtel de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

U Secretariu Generale di l'Assemblea di Corsica
Le Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

FACTURE N°202208.045

N° Client : 90SOFF

Le 30 août 2022

Page 1

Quantité	Désignation	P.U. €	Montant € H.T.
100	Dossier N° 202207.0092 Devis N° 015245/00 1 carte Format fini : 21.00 x 10.00 cm Papier : Olin Regular blanc naturel mat FSC mix credit 300 g/m² Impression recto : Quadri Eléments fournis : fichiers numériques Poids théorique d'un exemplaire : 6.30 Gr MME DUVAL		110.00

copie le 20/12/2022
Prof B
 Groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle »
 à l'Assemblée de Corse
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 Bureaux 133 à 135
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO Cedex
 Tél: 04 95 51 65 36
 www.unsoffiunovu.corsica
 contact@unsoffiunovu.corsica
JM mandelini

TOTAL H.T.	T.V.A	Montant T.V.A.	TOTAL T.T.C.
110.00	20.00	22.00	132.00

Montant H.T. Total	110.00
Montant T.V.A. Total	22.00
Montant T.T.C. Total	132.00
Acomptes versés	
NET A PAYER	132.00 €

Chèque à réception	
Echéance	06 septembre 2022
Montant €	132.00

